

juste part de profits et de pertes, plus vite reviendront les jours de paix et de prospérité. Je ne veux pas donner à entendre que ma circonscription est hostile à ces privilégiés, mais ce n'est pas à dire qu'elle ne trouve pas mauvais un état de choses qui, à ses yeux, l'assujétit à d'inutiles inconvénients. Il existe de très considérables établissements de soldats dans cette circonscription. Dans quelle situation ces colons se trouvent-ils? Il y a quelques années, ils ont acheté du matériel d'exploitation qui ne vaut plus que le tiers environ de ce qu'ils l'ont payé, et comme le grain qu'ils ont récolté suffira à peine à en solder le transport, ils en sont réduits à solliciter l'aide du gouvernement de l'Alberta. Oui, chose vraiment étrange, ces hommes qui sont allés se battre pour nous au delà des mers se voient obligés de souffrir un tel état de choses, de payer tribut à de gros bonnets de la finance sous le couvert de tarifs d'exploitation, de tarifs fixes et ainsi de suite. On me dira sans doute que nos chemins de fer ont subi des pertes d'argent et que la majoration des tarifs leurs était nécessaire; mais, en fin de compte, les tarifs ne seraient pas aussi élevés si l'on n'avait à payer que l'intérêt de l'argent qui a réellement servi à la construction des voies ferrées. Il n'est pas juste de nous assujétir à des tarifs de transport excessifs afin d'encaisser ce qu'il faut pour solder l'intérêt de capitaux qui n'ont jamais été placés dans les chemins de fer, mais qui ont plutôt, je le crains, été volés pendant la période de construction.

Les soldats qui se sont établis comme colons dans le Nord-Ouest se trouvent à peu près dans la même situation, si toutefois elle n'est pire, que ceux dont parlait l'autre jour mon honorable collègue de Red-Deer (M. Speakman), et je me plais à espérer que le Gouvernement est disposé à prendre des mesures propres à les tirer d'embarras; car si on ne leur vient pas en aide ils ne pourront échapper à la ruine. Pour eux, il va sans dire qu'une estimation nouvelle de leur avoir équivaldrait à un don que leur ferait l'Etat. Dans le temps, il s'est trouvé des anciens combattants pour refuser les avances que la commission d'établissement des soldats était autorisée à leur faire; ceux-là se trouvent en meilleure posture que ceux qui les ont acceptées. Ils croiront peut-être avoir des titres à faire valoir si l'on vient à faire, au moyen d'une nouvelle estimation, un don à ceux qui ont contracté des emprunts; mais comme ils ont été assez avisés pour ne pas se prévaloir des deniers mis à la disposition des soldats colons, je considère

qu'on devrait les traiter de la même manière que ceux qui ont accepté des avances.

Je disais tantôt que ma circonscription n'est pas hostile aux chemins de fer; mon honorable ami le ministre de l'Intérieur admettra, j'en suis sûr, que je ne me trompe pas en affirmant qu'on y voudrait avoir un plus grand nombre de voies ferrées. Ce que la population réclame, cependant, ce sont des débouchés sur la côte du Pacifique, à Prince-Rupert et à Vancouver, et je compte que l'on trouvera le moyen d'accéder à cette demande, car au lieu d'avoir à accomplir vers l'est le trajet actuel de deux ou trois mille milles, nous n'aurions plus que six ou sept cents milles à franchir pour atteindre le littoral du Pacifique.

Je vois avec plaisir que le discours du trône fait mention de la restitution des ressources naturelles des trois provinces de l'Ouest. Je ne crois pas que cette question doive être aucunement mêlée aux réclamations que les autres provinces peuvent avoir contre l'Etat. On ne doit pas demander aux provinces de l'Ouest de se placer dans la situation de colonies à l'égard des autres provinces. Une étude de cette question fera voir que l'on se trompe en croyant que la compagnie de la baie d'Hudson ait jamais eu la propriété, dans ce vaste Nord-Ouest, d'une aussi grande superficie de terrain qu'elle prétend. En réalité, il y a des preuves patentes qui prouvent que, lorsque la compagnie de la baie d'Hudson a reçu sa charte, en 1670, du roi Charles II, la majeure partie du Nord-Ouest appartenait au roi de France. Vu cet état des choses, étant donné que toutes les autres provinces ont la juridiction de leurs ressources naturelles et que, dans tous les autres cas, les divers pays qui composent l'empire britannique exercent une semblable régie, il n'est que juste et raisonnable que le Gouvernement rende, aussitôt que possible, aux provinces de l'Ouest, leurs ressources naturelles.

#### Reprise de la séance

M. KENNEDY (suite): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a levé sa séance à six heures, je parlais de la restitution des ressources naturelles des provinces de l'Ouest. J'ai dit que cette question devait être traitée à son point de vue propre, sans être liée à celle des droits de n'importe quelle autre province. Il y a des preuves, je crois, qui démontrent que la compagnie de la baie d'Hudson, lorsqu'elle a reçue le paiement de millions d'acres de terrains fertiles dans l'Ouest, en échange de la ré-